Ville de
LA RICHE

VILLE DE LA RICHE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2019

COMPTE RENDU

ville de
LA RICHE

COMPTE RENDU DÉFINITIF
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 13 Novembre 2019

Convocation en date du : 7 novembre 2019
Date d'affichage : 7 novembre 2019
Heure du début de séance : 18 heures

Ordre du jour :

COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC	
19-09-9.4-01	Voeu relatif à la déclaration d'urgence climatique
19-09-7.5-02	Demande de subventions à la Région dans le cadre du Contrat régional de solidarité territorial
19-09-756-03	Attribution de subvention au comité de jumelages
19-09-4.2-04	Rémunération des agents recenseurs
COMMISSION 2 – AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI	
19-09-6.1-05	Ouverture des commerces le dimanche
19-09-5.3-06	Adhésion à l'Association des Communes en Zone Argileuse d'Indre-et-Loire

Décisions municipales prises par le Maire.

NOMS DES ELUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ	X		
Mme ALLAIN	X		
M. LANGE	X		
Mme TEIXEIRA	X		
M. CLEMENT	X		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	X		
Mme AUDIN	X		
M. BOUIN	X		
M. FERREIRA POUSOS	X		
M. PLANTARD	X		
Mme JEBARI		**ABSENTE**	
Mme DARCIER	X		
Mme KENANI	X		
Mme ROZAS	X		
M. DOMINGO	X		
Mme GERMOND	X		
Mme PLOT-MUREAU	X		
M. BOULAMLOUJ		**ABSENT**	
Mme DELLA - ROSA		**ABSENTE**	
M. DEFIVES	X		
M. BARBAULT	X		
Mme BOURASS - BENSAID	X		
M. BIET	X		
M. SEISEN	X		
Mme GUSTIN-LEGRAND		**ABSENTE**	
M. THUILLIER	X	**ABSENT**	**Pouvoir à Mme Armelle AUDIN**
Mme TOURET	X		
M. FANDANT	X	**ABSENT**	**Pouvoir à Mme Nathalie TOURET**
Mme MONTOT	X		**Arrivée à 18h15**
Mme VIOUX	X		
M. DOULET	X		
Mme POTIRON	X		
M. AUTANT	X		

Membres du conseil municipal : 33

Présents ou représenté(e)s : 29

Désignation des secrétaires de séance :

M. Philippe PLANTARD

MME NATHALIE TOURET

---

1 - **VŒU RELATIF À LA DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE**

Rapporteur : M le Maire

Le 5ème rapport d'évaluation du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié en 2014 a représenté une base essentielle à la conclusion de l'Accord de Paris à travers lequel les gouvernements s'engageaient à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète entre 1,5 et 2°C par rapport aux niveaux préindustriels[1].

Le 8 août dernier, le GIEC publiait un nouveau rapport[2] qui alertait sur les risques sérieux pesant sur la situation climatique. Elaboré sur la base de plus de 6000 études scientifiques, le constat dressé par les auteurs du rapport est sans appel : l'augmentation de la température mondiale d'1,5°C pourrait se produire d'ici une quinzaine d'années tandis que le scénario d'une augmentation de la température supérieure à 2° C est de plus en plus crédible.

CONSIDÉRANT qu'une telle situation se révélerait dévastatrice à bien des égards en impactant considérablement notre écosystème et la protection de la biodiversité : réduction des calottes glaciaires et élévation du niveau de la mer, multiplication de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies, canicules, tempêtes, cyclones,,,)

CONSIDÉRANT que les climatologues sont unanimes sur le fait que si nous n'agissons pas dès maintenant en assumant de prendre des décisions fortes en nous écartant des modes classiques de

---

1 GIEC, 2014: Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer].GIEC, Genève, Suisse, 161 p

2 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/2019-PRESS-IPCC-50th-IPCC-Session_fr.pdf

production et de consommation, alors l'humanité se retrouvera confrontée en permanence à la gestion de crise environnementale.

Par ce vœu, le conseil municipal de La Riche :

- DECRETE l'état d'urgence écologique et climatique,

- S'ENGAGE notamment à :

- Élaborer un plan communal pluriannuel d'urgence climatique fondé sur un bilan énergétique des bâtiments et équipements publics communaux (évolution des consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, énergies renouvelables, qualité de l'air) ; ce diagnostic devra permettre d'identifier les pistes d'actions possibles pour réduire l'empreinte écologique de la commune ;

- généraliser l'intégration de clauses environnementales comme critères d'attribution dans les contrats de commande publique ;

- S'assurer que les futures constructions relatives à des bâtiments municipaux respectent les critères associés à l'habitat passif ;
- Prévoir un processus systématique d'études d'impact environnemental pour les futurs projets de constructions concernant des bâtiments municipaux et rendre ces études publiques.
  - DEMANDE à l'État l'attribution de moyens financiers permettant d'atteindre ces objectifs ;

Arrivée à 18h15 de Mme Cécile MONTOT

<u>Sont intervenu(e)s dans le débat :</u>

- M. Plantard : Je voterai ce vœu qui a une portée essentielle, c'est une prise de conscience des engagements pris par la ville. Ils sont importants et vont bien au-delà du symbolique. Il n'y a jamais de petit geste pour la planète. C'est l'ensemble de ces gestes qui font avancer la cause et qui, « in fine », seront en mesure de protéger l'humanité de la catastrophe climatique qui est annoncée. Ce n'est pas la planète qui est en danger, c'est l'humanité.

Mme Audin : Ce soir, le conseil municipal de La Riche a déclaré l'état d'urgence climatique. Marchant ainsi dans les pas de la ville de Paris ou de Perpignan. Si une telle déclaration constitue un signal fort sur le plan politique, celle-ci ne doit pas rester un simple vœu. En effet, si nous n'agissons pas maintenant, nous serons contraints dans quelques années à subir des changements dans nos vies quotidiennes. Elles seront drastiques et créatrices d'inégalités sociales et économiques. Le changement climatique doit constituer une opportunité pour changer de modèle sociétal. Il appartient à toutes les parties prenantes de notre société, d'agir - les citoyens, les entreprises mais aussi et surtout les collectivités (l'État, les Régions, les Départements, les intercommunalités et les communes). En déclarant l'état d'urgence climatique, la ville de La Riche doit agir avec ambition. Cela doit se matérialiser avec l'élaboration d'un plan climat, à l'instar de ce

qu'a fait la ville de Paris récemment. Qui comprendrait les organisations suivantes visées autour de deux objectifs :

- la réduction conséquente des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Il faut en effet s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, il faudrait profiter de la création de la Zac du Plessis Botanique pour en faire un modèle d'aménagement adapté aux changements climatiques. Nous devons penser à la végétalisation des bâtiments et des espaces publics afin d'atténuer notamment les îlots de chaleur urbaine. Il faudrait insérer des normes de construction environnementales poussées afin de favoriser le développement de bâtiment passifs, ceci également afin d'enrailler la précarité énergétique. Il faudrait favoriser les énergies renouvelables pour tendre vers une autonomie énergétique. Nous devons faire de la Zac un exemple climatique. Il sera alors possible d'étendre cette expérimentation à toute la commune. Ainsi, pour permettre une transition énergétique et écologique du bâti existant, nous pouvons envisager la création d'un guichet unique de l'habitat pour faciliter l'accès à l'information sur tous les dispositifs disponibles, notamment en matière de rénovation énergétique et d'isolation thermique.

Au delà des adaptations aux conséquences du changement climatique, les mesures envers le bâti permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, il faut également aussi atténuer les causes du changement climatique. Pour cela, il est nécessaire de mener une politique forte en matière de circulation douce. Réduire la pollution de l'air passe par la limitation de l'utilisation de la voiture. En favorisant, l'utilisation des transports en commun, du vélo. En proposant par exemple, des locations de vélos électriques ainsi que les subventions en lien avec l'aide de la Métropole pour l'achat.

Il faudrait réfléchir à une véritable trame verte avec des pistes cyclables, des co-constructions avec les habitants, adaptées à leurs usages en partenariat avec les acteurs locaux. Il faudrait également amplifier l'installation de maraîchers et d'agriculteurs bio afin d'alimenter la restauration collective et les habitants. Nous devons favoriser les circuits courts. Pour cela, il faut réfléchir à la structuration de la filière maraîchère locale dans l'optique de limiter les kilomètres entre le lieu de production et le lieu de consommation et par conséquent réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Nous devons en conclusion inviter : les autres communes, la Métropole, les habitants à se saisir de ces mesures.

- Mme Allain : L'ambition portée par ce texte est fort. s'agissant de dépasser le stade de mise en place de la politique publique pour une véritable prise en compte systématique de l'urgence écologique dans les décisions locales. Ces derniers mois une conscience populaire émerge à travers le monde et en particulier en France. Il y a urgence, maintenant, la question n'est plus de savoir si cela va arriver, mais cela arrive. Merci M le Maire et merci à toute l'équipe de susciter cette envie de voter ce vœu.

- Mme Bouakkaz : L'urgence climatique et sociale est l'affaire de tous. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de réchauffement climatique comme indiqué dans le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) comme le disait M le Maire. Moi, Rabia BOUAKKAZ, adjointe aux solidarités ayant conscience de l'urgence climatique et sociale, je prends mes responsabilités et m'associe à titre personnel à l'état d'urgence décrété par ma commune après Londres, Genève, Melbourne, Ottawa ou encore Grenoble et Paris.

Il faut donc en effet faire quelque chose, car si nous ne faisons rien, nous allons droit dans le mur. Nous devons donc penser à nos générations futures en limitant les effets du réchauffement climatique sur notre environnement. Le conseil municipal de La Riche s'engage entre autre à élaborer un plan pluriannuel climatique pour ses bâtiments municipaux mais aussi au délà en faisant un travail de communication et de sensibilisation auprès de nos concitoyens, même si de plus en plus, ils en prennent conscience avec les périodes de canicule que nous subissons depuis plusieurs années et ce, même si nous n'avons pas attendu cette demande pour agir dans notre ville.

En ce qui me concerne et en ce qui concerne ma délégation en tout cas, nous n'avons pas attendu puisque nous avons déjà mis en place certaines actions, récemment d'ailleurs, comme la sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec Uni Cité et les bailleurs sociaux. Comment aller plus loin ? Nous pourrions ouvrir un concours d'initiatives, proposer notamment aux jeunes, de suggérer des idées, pour encore mieux impliquer la commune de La Riche par des actions concrètes. Les actions nouvelles retenues par le conseil municipal d'ici trois mois pourraient donner le droit aux initiateurs de suivre leurs projets et de recevoir un diplôme lors d'une fête au solstice de printemps par exemple. Cela ferait prendre conscience aux jeunes aussi d'œuvrer pour la défense de leur environnement.

Je m'engage aussi en tant qu'élue à la Métropole avec M le Maire, vice-président de la Métropole à travailler ensemble pour associer d'autres communes à voter ce même vœu. Je suis fière que la commune de La Riche soit la première à le voter.

- M. Ferreira-Pousos : Bien évidemment je me félicite de ce vœu. En ce moment beaucoup de gens ont tendance à se verdir, en tout cas comme vient de nous le dire notre collègue, Rabia. Nous émettons ce vœu car il vient également dans la continuité des projets déjà engagés sur ce mandat. Je trouve donc important de signaler que nous sommes dans la continuité mais que nous souhaitons aller encore plus loin. Dans les nouveaux projets, déjà plus ou moins avancés, je pense notamment à la ligne du tramway ou nous avons une attention toute particulière sur tous les aspects de végétalisation, sur le développement des circulations douces.

Si je prends la parole ce soir c'est également en tant qu'adjoint aux finances car cela représentera un effort financier considérable pour nos concitoyens mais, pas seulement, car je pense que dans ce vœu il y a aussi les demandes éventuelles de subventions et notamment une aide de la part de l'État voir d'autres financeurs, pourquoi pas, cela pour que ces actions aient une vrai envergure, une vrai répercussion sur les résultats.

- Mme Touret : Forcément, il s'agit là d'un sujet préoccupant. C'est une prise de conscience de chacun. Votre vœu peut paraître louable face à la volonté de protéger notre environnement. Cependant, c'est toujours de l'intention mais ici peu d'actes concrets et soumis à des volontés de financements de l'État. L'engagement de la commune n'est que sur des bâtiments, il aurait été souhaitable que vous dépassiez ce simple critère, en y ajoutant les obligations de plantation d'arbres, de nouveaux espaces verts et sur l'éclairage public. Enfin, l'Agence locale de l'énergie et du climat d'Indre-et-Loire financée par les collectivités et la Métropole est à notre disposition pour engager des réflexions sur notre commune. Nous voterons donc ce vœu par principe, mais pour nous c'est un affichage politique. Je profiterai de ce moment, où il a été question du tramway, pour remonter des questions de Larichois : S'agissant du tram, pourquoi ne pas proposer un tram sur pneus ? Moins coûteux et moins bruyant.

- M. le Maire : Sur la question de l'ambition, il est évident qu'aujourd'hui l'objectif est d'indiquer ce qu'on pourra réaliser. Ensuite, je ne doute pas que ces prochaines semaines, chacun pourra faire des propositions pour aller plus loin encore. Le débat va se lancer sans aucun doute. Sur l'éclairage public, c'est déjà fait en fait Mme Touret, puisque nous avons durant tout ce mandat réalisé un diagnostique sur l'éclairage public. Nous adaptons notre dispositif d'éclairage en les remplaçant par des ampoules LED depuis le début du mandat. Il y a, à des moments donnés, un acte symbolique comme ce soir, est loin d'être un acte d'affichage politique pour la ville de La Riche.

Nous sommes dans la continuité sur ces actions. Nous sommes bien en avance par rapport aux autres villes de la la Métropole sur ces questions. Je citerai quelques exemples : aujourd'hui, le projet des Iles noires devient un projet métropolitain. Je m'en réjouis car nous étions bien seuls un samedi matin pour accompagner et convaincre le président de la Métropole, un samedi matin avec Armelle, afin de lui montrer que ce site est remarquable, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco et qu'il fallait agir pour pouvoir se le réapproprier afin de le préserver. Nous voyons aujourd'hui les premiers résultats mais le travail va être encore long. Nous n'étions pas très nombreux au début à se dire que nous allions défendre notre ville pour que le tramway passe, et pas n'importe comment, dans notre commune en accompagnant ce passage d'un aménagement et d'un embellissement de notre ville. Je me réjouis aujourd'hui que ces bonnes idées soient partagées par tous et les Larichois se les approprient. Il fallait poser les sujets et les défendre.

En effet, beaucoup de personnes essayent de se verdir. Mais on pourra ressortir ici les propos précédemment tenus en conseil municipal, notamment sur la question de l'écoquartier, où beaucoup de personnes avaient quelques doutes. Nous sommes labellisés « écoquartiers » et cela a un sens pour nous. La question des eaux est traitée à la parcelle et il y a des noues paysagères. Il y a des obligations en terme de mobilité. Sous la conduite de M Langé, notre Plan local d'urbanisme - qui aujourd'hui n'intéresse plus grand monde - mais il faut le regarder car il y avait eu une concertation à l'époque. Il était le premier en France à obliger les promoteurs à avoir des espaces d'un volume suffisant pour accueillir les vélos et en plus au-delà de cela, d'imposer des aménagements intérieures au sein de ceux-ci afin qu'ils soient pratiques et qu'ils soient réellement utilisés et pas simplement un espace ou une cave où l'on mets les vélos. Il est utile de rappeler tout cela.

Ce soir par ce vœu, nous voulions nous inscrire dans la continuité de notre action mais également dans le symbole pris par un certain nombre de collectivités territoriales. La commune de La Riche ce soir va être la première, vraisemblablement du Département, à le faire et à symboliquement s'inscrire dans l'urgence climatique et à décréter l'urgence climatique commune. Nous voulions une mesure concrète car nous sommes attachés à tenir nos engagements. Sur les bâtiments communaux, nous avons décidé - je parle du vestiaire de foot - qu'il soit un bâtiment passif. Les marchés vont être attribués dans quelques jours, donc ce sont des éléments concrets, ce n'est pas qu'une déclaration d'intention. Bien sur, nous pouvons faire une liste mais ce qui est important, c'est que étape par étape nous pouvons voir des réalisations concrètes. Elles s'inscrivent donc dans la continuité.

- M. Bouin : « Ce vœu, je le voterai bien entendu des 2 mains. Ce n'est pas qu'un vote symbolique, ce vœu appelle à faire des propositions.

A propos de l'état d'urgence écologique et climatique, il convient à mon sens de parler aussi de la mobilité. Dans notre commune, nous y pensons et nous agissons. La mobilité compte pour beaucoup, elle pèse lourd dans les constats que l'on peut faire. On peut toujours décider de ne plus utiliser de pesticides dans nos espaces verts de la ville, on peut protester quand la SNCF en arrose copieusement les voies ferrées qui traversent notre commune. C'est bien, il faut persévérer, mais cela ne suffit pas.

Sur l'aspect mobilité précisément :

On peut faire bien des efforts en matière de réseaux cyclables avec les limites et contraintes que nous permet l'héritage communal en matière de voirie. C'est ce que nous faisons conjointement avec la métropole.. On peut sans doute faire beaucoup plus, sans aucun doute. On peut aussi inciter à prendre beaucoup plus le bus et il faut encourager cette fréquentation, même si paradoxalement on peut se dire qu'on transforme ainsi directement une part des deniers publics en CO2.
La venue du tram sera de ce point de vue une nette amélioration.

Je ne sais pas si vous avez regardé le rapport de l'étude sur la mobilité dans le territoire du SCOT et dans le département, enquête réalisée pour le compte de la métropole, par le Cerema.

Mettons qu'à la louche, il y a 500 000 emplois dans la métropole et 300 000 habitants, pour faire des comptes ronds pour la démonstration. Il y a donc 200 000 personnes qui chaque jour entrent et sortent de l'agglomération pour leur travail.

C'est sans compter les milliers de métropolitains qui se déplacent vers l'extérieur pour aller travailler et les milliers qui habitent au nord et travaillent au sud, ou habitent à l'ouest et travaillent à l'est et ainsi de suite… Tout ce monde se croise dans l'agglomération.

Notre problème Larichois, dans ce contexte, on le voit bien, c'est de dissuader les automobilistes de traverser quotidiennement La Riche matin et soir, sans même s'y arrêter. Pour cela, nous essayons d'apaiser la circulation, de la ralentir, de s'opposer à des flots de véhicules aux heures de pointe, porteurs de pollutions diverses. Nous investissons beaucoup pour cela et, malheureusement, les GPS s'ingénient à trouver des circuits qui permettent de contourner nos aménagements. En fait, on déplace les problèmes, ou alors, on crée les conditions d'un non-respect systématique de la

réglementation que nous n'avons pas les moyens de faire respecter. Avec la venue du tram, on peut penser que cela va s'améliorer, c'est le but évidemment.

Dans cette période préélectorale, la question de la gratuité fait partie des débats. Pourquoi pas ?
Je pense qu'une mesure efficace, (en tout cas, cela mérite qu'on l'étudie sérieusement) ce serait de rendre gratuit le parking-relais qui sera destiné à l'accueil des véhicules des usagers du tram. Il faudrait non seulement qu'il soit gratuit, mais que les usagers puissent y trouver un certain nombre d'équipements avant de rentrer chez eux, pour marquer encore plus l'intérêt qu'ils peuvent avoir à utiliser les transports en commun.

Je prend la peine de faire cette proposition, comme conséquence de l'engagement que m'inspire le vœu, parce qu'on n'a pas pris l'habitude de compter la réfection de nos voiries comme faisant partie des coûts de la mobilité, donc on ne voit pas bien que cela fait partie de l'engagement de la ville dans l'action pour le climat et contre la pollution. Ces coûts existent, soit supportés pas TMVL soit directement par la commune, laquelle accompagne le plus souvent les réfections de voirie avec son propre budget. Ce sont de toutes façons nos impôts. A 1500 € en moyenne le mètre linéaire de voirie, cela mérite qu'on y regarde de près. Et la tranquillité de la population et des riverains de ces voiries mérite aussi que l'on s'y attarde.

C'est à mon avis ce qui manque dans l'étude sur la mobilité pour bien mesurer ce que cela coûte vraiment. Je souhaiterais qu'on y pense à l'avenir ».

- Mme Touret : Excusez moi, je reprends la parole mais c'est pour vous répondre M. Schwartz. Nous allons revenir en arrière. Vous avez dit que vous étiez bien seul à défendre les îles noires, mais sachez que si vous m'aviez invitée, je serais venue avec vous pour y participer. Je vous aurais appuyé bien évidemment. Vous avez été suivi par le Président de Tours Métropole pour retirer ce qui avait été mis là depuis des décennies. De mémoire, je crois que c'est presque 400 tonnes qui ont été retirées. Le Président vous a donc bien écouté et cela a eu un coût, 480 000 € je crois. Le double peut être même. La Région a également participé. Il y a bien sûr eu une prise de conscience à ce moment là. Vous auriez pu m'inviter, j'aurais été avec vous et je vous aurais bien appuyé. Vous n'auriez pas été seul.

- M. le Maire : Nous ferons donc une visite tous ensemble. Les coûts sont très précis pour le terrain où se trouve Yolain Gauthier, le maraîcher. Pour le traitement des déchets, c'est environ 70 000 € pour la Métropole. Aujourd'hui, sur les terrains actuellement nettoyés, nous sommes à quasiment 200 000 €. Il y a donc une intervention qui est prise en charge par la Métropole.

Mme Touret, il y a des temps où c'est aux maires de porter les dossiers, de les présenter et c'est bien normal. De vous à nous, car nous sommes entre nous ce soir. Il y a eu des moments où certains étaient sceptiques et je n'ai pas dit « climato-sceptique » sur toutes ces interventions en terme d'écologie. Je suis ravi que des projets comme les « Îles Noires » deviennent les projets de Larichois et Métropolitains. Le résultat et l'inauguration du projet de Yolain Gauthier le prouve. *Tout le monde est ravi. Mais combien ont mis en doute la capacité de M. Gauthier et des* maraîchers bio, de faire du bio sur les terrains de La Riche ? Vous avez vous même tenu ces propos. Nous avons fait des études de sol. Elles ont démontré que la pollution n'était qu'une pollution de surface. Après une période de transition, ce terrain est donc devenu un terrain bio. Processus qui existe aujourd'hui. C'est possible ! Ce rêve est devenu réalité et c'est en ce sens que l'on peut se réjouir collectivement pour la ville de La Riche.

- **M. Langé :** Je n'ajouterai rien à ce début de discussion polémique. Sur ce qu'a fait la ville, ou ce qu'elle n'a pas fait. Je voudrais que l'on s'interroge collectivement sur le sens du vœu qui est proposé ce soir et, ce que signifie proposer un vœu. Je partirais d'une expérience personnelle vécues à travers les deux municipalités successives : l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). J'ai suivi, accompagné et concrétisé successivement sous l'autorité des maires successifs, ce sujet. S'il y a un risque inondation, c'est qu'il y a des dérives climatiques. Il y avait donc une prise de conscience à faire. Le résultat du PPRI fait que des terrains à l'ouest ne sont plus constructibles aujourd'hui. Pour cette partie urbaine, il y a désormais des contraintes à respecter. Il y a des citoyens de la ville de La Riche qui subissent des pertes de valeur de leur patrimoine. Ils ont subi les conséquences de ces mesures de prévention face au changement climatique.

Je profiterai d'avoir ce public élargi ce soir, pour dire devant tous que cela concerne chacun d'entre nous et pas simplement le sujet de droit qu'est la ville de La Riche. Partant de là, qu'est ce que c'est qu'un vœu ? Vous vous êtes déjà tous trouvés dans cette situation, lorsque apparaît une étoile filante de dire : « Fait un vœu ». Qu'est ce que c'est de faire un vœu ? C'est penser à quelque chose et surtout ne pas le dire car il faut le garder secret.

Au moins ce soir, le vœu qui est manifesté par la ville de La Riche, n'est pas gardé secret. Il est proclamé en direction de tous les habitants de la ville. La presse parlera de cette sensibilisation qui au-delà de la ville, doit toucher chacun des habitants. Je souhaite que chacun de vous face cette prise de conscience.

- **M. Domingo :** Après nos rêves, je vais revenir à la réalité. Je trouve que le mot « affichage » est mal venu Mme Touret. Puisque vous siégez au Conseil depuis plusieurs années maintenant, la commune de La Riche a été une des premières communes à adopter une zone « zéro phyto » autour de ses écoles, autour de la Résidence des personnes âgées afin de protéger la diversité, nos enfants et nos personnes les plus fragiles. Vous avez du lire dans la Nouvelle République, il y a quelques mois, que la ville de La Riche est l'une des communes qui a le moins acheté cette année de produits phytosanitaires de l'Indre-et-Loire. Vous parliez également de plantations d'arbres, nous avons également une « politique de l'arbre » saluée par l'ARF lorsque le jury régional est passé deux années de suite, qui consiste par : un arbre abattu, un arbre replanté. Cette année, nous irons encore plus loin car nous aurons des plantations d'arbres le long du boulevard Louis XI. Avec Alain Bouin, mon collègue, nous avons demandé d'amplifier cette politique en allant vers un arbre abattu, trois arbres replantés dans toute la commune. Effectivement, le vœu serait d'affichage si nous n'avions rien fait. Nous aurions pu faire comme d'autres : « regarder le train passer ». Nous nous sommes investis. Nous pouvons encore mieux faire et nous allons tout faire. Ce vœu doit être unanime. Il ne faut pas remettre en cause notre bonne volonté.

- **M. Clément :** Pour revenir sur du factuel, c'est avec une certaine fierté que je tire ce bilan. Je souhaite revenir à ce qui concerne les enfants, car j'ai à cœur ce sujet. La loi EGalim, qui est pour l'équilibre des relations commerciales pour l'agriculture et pour une alimentation saine, sûr et durable. La loi a été adoptée le 1er novembre 2019 par l'Assemblée nationale. Elle porte sur les repas végétariens et un apport au moins de 50 % de bio dans nos cantines. Nous sommes allés au delà car

nous avions anticipé l'application de la loi depuis la rentrée 2019 puisque nos cantines servent des repas végétariens et des repas à 50 % bio. Nous en sommes rendus à appliquer ce principe pour les repas de la résidence des personnes âgées et de la petite enfance. C'est donc avec une certaine fierté que nous faisons ce bilan et que l'on anticipe sur ce que l'on va adopter aujourd'hui.

- M. le Maire : Merci M. Clément d'avoir rappelé cet engagement. Nous étions déjà dès le début du mandat passé à 20 %, puis 30 % et 50 % bio. Nous rencontrons la difficulté d'aller au-delà aujourd'hui. Je pense clairement qu'il faut que soit créée une cuisine centrale métropolitaine. Elle nous permettrait de construire et de développer la filière du bio. Pour aller plus loin car aujourd'hui, les prestataires n'offrent pas la possibilité d'aller au-delà de 50 %. C'est tout de même difficile de mettre cela en place, mais c'est possible. Il n'y a pas que des vœux, il y a une volonté politique. La volonté politique aujourd'hui est de structurer la filière, mais comment ? En installant des agriculteurs bio sur nos territoires ; en organisant cette filière par des légumeries et en créant une cuisine centrale métropolitaine. Je pense qu'il y aura des débats à venir sur ce sujet. C'est une volonté politique forte, des engagements forts.

- Mme Touret : Je me permets de ré-intervenir, mais cela va être très court. Bien évidement, il y a des choses qui sont faites à La Riche. Nous sommes pour les choses naturelles. Je reviens sur les Îles Noires, vous m'avez dit tout à l'heure M Schwartz que j'avais des doutes. Oui, c'est vrai je l'ai mentionné, c'était normal. Je ne faisais que vous remonter les idées des Larichois, très inquiets par l'historique des Îles Noires (les dépôts sauvages, des batteries...). Cela a été nettoyé, c'est très bien ! Mais pour aller jusqu'au bout, il aurait été bien de faire publier les analyses dans le bulletin municipal ou dans celui de la Métropole. Vous pouviez le demander, vous êtes Vice-Président, pour rassurer tous le monde. Je fais confiance, je suis rassurée mais ce n'est peut être pas le cas de tout le monde.

- Mme Kenani : « Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus et Larichois présents à ce conseil, Je me félicite ce jour, de la proposition d'adoption de ce vœu par notre conseil.

Certains édiles de la république n'ont pas le même engagement que vous, Monsieur le Maire ! Car même si je suis d'accord avec Daniel sur l'engagement de chacun, cela nous dépasse aussi dans d'autres sphères, notamment élyséennes.

Le 25 Septembre dernier, le Préfet du Gers a donné l'ordre aux forces de police de protéger l'abattage de platanes centenaires dans la ville de Condom à la demande du maire qui préfère bétonner que favoriser la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique et protéger le patrimoine paysager.

Cet acte de vandalisme anti-écologique vient s'ajouter à toutes les décisions du Gouvernement : baisse des aides à la rénovation thermique des logements, suppression programmée du financement des agences locales de l'énergie et du climat, poursuite de la fermeture de lignes SNCF, suppression de 5 000 emplois au ministère de l'écologie, et j'en passe.

Il ne sert à rien de stigmatiser le Brésil ou la Pologne quand la France ne réduit pas ses émissions de gaz à effet de serre et s'éloigne chaque jour des objectifs de l'Accord de Paris. La démission

fracassante de Nicolas Hulot n'a manifestement pas dessillé les yeux du Président ni de son gouvernement.

Il s'agit donc bien aussi de dénoncer la politique nationale d'Emmanuel Macron en matière d'écologie et de justice sociale, qui ne correspond en rien à ses grands discours internationaux, dans lesquels il se positionne en leader mondial de l'accord de Paris, alors même qu'il mène une politique climaticide. L'urgence climatique, sociale et démocratique ne trouvera pas de solutions avec le libéralisme et le productivisme macroniste.

La France ne respecte toujours pas ses engagements de la COP21 de Paris sur le climat, ni ceux de la COP14 sur la biodiversité de 2018. Par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter dans le monde tandis que nous assistons à une extinction de masse de la biodiversité, à des catastrophes naturelles qui se renforcent et se multiplient, à des feux de forêt en Amazonie, en Afrique et en Sibérie, à des sécheresses sans précédent.

Le mouvement de gauche auquel j'adhère, Génération.S, n'a de cesse de dénoncer l'absence de volonté des dirigeantes et des dirigeants des plus grandes puissances mondiales pour s'engager dans ce processus de lutte pour le climat et le décalage insupportable entre les discours de notre gouvernement et les actes mis en œuvre.

Quand Monsieur MACRON s'attaque à la problématique climat à coups de tronçonneuse dans le Gers avec son édile, Génération.S poursuit sans relâche sa mobilisation aux côtés de toutes celles et de ceux qui ne se résignent pas.

Le climat, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est une question politique qui nécessite beaucoup de détermination et de cohérence pour conduire une approche à la fois environnementale, sociale, économique et démocratique.

Mettre tout en œuvre pour assurer un avenir désirable aux générations futures est une nécessité absolue.

« Quand il ne leur restera que des billets, ils comprendront que ça ne se mange pas ! »

C'est pourquoi, Mesdames et messieurs, élus et Larichois présents ce soir, j'approuve sans complaisance ce vœu et salue la volonté et l'engagement politique qui honore notre Maire ; la vision humaniste de cet Homme et la cohérence/réalité de ses actes tout au long de ce mandat »

- M le Maire : Je ne peux dire que : Merci

- M Kenani : Je reste une conseillère engagée.

- M le Maire : Merci pour ce débat, pour la ville de La Riche, pour son avenir.

******

A l'unanimité, par 29 voix pour, le Conseil municipal décide de DÉCRÉTER l'état d'urgence écologique et climatique,

- S'ENGAGE notamment à :

- Élaborer un plan communal pluriannuel d'urgence climatique fondé sur un bilan énergétique des bâtiments et équipements publics communaux (évolution des consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, énergies renouvelables, qualité de l'air) ; ce diagnostic devra permettre d'identifier les pistes d'actions possibles pour réduire l'empreinte écologique de la commune ;
- généraliser l'intégration de clauses environnementales comme critères d'attribution dans les contrats de commande publique ;
- S'assurer que les futures constructions relatives à des bâtiments municipaux respectent les critères associés à l'habitat passif ;
- Prévoir un processus systématique d'études d'impact environnemental pour les futurs projets de constructions concernant des bâtiments municipaux et rendre ces études publiques.

- DEMANDE à l'État l'attribution de moyens financiers permettant d'atteindre ces objectifs ;

---

2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA RÉGION DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Contrat régional de Solidarité Territorial et notamment la délibération du Conseil Régional n° 17.05.03 des 21 et 22 décembre 2017 relative au cadre d'intervention modifié de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale,
Vu le rapport présenté,

D é c i d e

Article 1er : d'arrêter le programme d'opérations tel que défini en annexe à la présente délibération,

Article 2° de solliciter la Région pour l'attribution de subventions pour le financement de ces opérations,

Article 3° : d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

Sont intervenu(e)s dans le débat :

- Mme Touret : Bien évidemment nous sommes d'accord, quand on demande des financements à la Région, il n'y a aucun souci. Je reviens sur le Département car il n'y a pas eu de demande de faite. Vous pouviez répartir sur un autre projet concernant la réalisation des vestiaires pour le football. Le Fonds Départemental de Solidarité de plus de 2 000 habitants aurait pu intervenir à hauteur de 30 %. Vous auriez pu en faire la demande avant la fin de l'année et parfois cela peut se renouveler l'année d'après.

- M le Maire : C'est prévu, il y a des demandes de financements au titre de la Fédération de Football ainsi qu'au Département. Ces points seront évoqués dans une autre délibération lors d'un prochain conseil.

******

A l'unanimité, par 29 voix pour, le Conseil municipal décide d'arrêter le programme d'opérations tel que défini en annexe à la présente délibération, de solliciter la Région pour l'attribution de subventions pour le financement de ces opérations et d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

---

3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGES

Rapporteur : Mme Claudie ROZAS

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L2121-29,
Vu la demande transmise par le Comité des Jumelages,
Vu le rapport présenté,

D é c i d e

Article 1° : d'attribuer une subvention au Comité des Jumelages de La Riche, dans le cadre de leur 30ème anniversaire, pour un montant de 1 500 € maximum, sur justificatifs et ainsi permettre à l'association de régler, en partie, les dépenses engagées pour cette manifestation.

Article 2° : d'utiliser les crédits inscrits à l'article 6574.025 du budget.

Sont intervenu(e)s dans le débat :

- **M. Ferreira-Pousos :** Je souhaitais vous informer qu'en tant que membres du Comité de Jumelages, tout comme Mmes Rozas, Teixeira et M Domingo, nous ne nous exprimerons pas sur cette délibération.

- **M le Maire :** Effectivement, les élus membres siégeant au Comité de jumelages ne prendrons pas part à ce vote. J'en profite pour remercier le Comité de Jumelage des actions réalisées, pour les accueils des délégations, pour le spectacle de fado et puis pour les actions futures. J'en profite pour saluer Mme Claudine Hamon qui suit également toutes ces actions auprès du Comité de jumelage.

******

A l'unanimité, par 25 voix pour (Mmes Rozas, Teixeira et MM. Domingo, Ferreira-Pousos n'ont pas pris part au vote en qualité de membres du Comité de Jumelages), le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au Comité des Jumelages de La Riche, dans le cadre de leur 30ème anniversaire, pour un montant de 1 500 € maximum, sur justificatifs et ainsi permettre à l'association de régler, en partie, les dépenses engagées pour cette manifestation et d'utiliser les crédits inscrits à l'article 6574.025 du budget.

---

4 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Mme Martine ALLAIN

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,
Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Vu le tableau des emplois adopté le 10 septembre 2019,
Vu la délibération n°13-13-05-9.1-13 du 13 novembre 2013, fixant les conditions de rémunération des agents recenseurs,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : de rémunérer les agents à raison de 3,23 € brut la vacation, c'est à dire la feuille de logement complétée (inclus les bulletins individuels).

Article 2 : de rémunérer les agents recenseurs avec un forfait de 250 € brut pour les séances de formation obligatoire.

Article 3 : de rembourser les frais de transport des agents recenseurs.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

******

A l'unanimité, par 29 voix pour, le Conseil municipal décide de rémunérer les agents à raison de 3,23 € brut la vacation, c'est à dire la feuille de logement complétée (inclus les bulletins individuels), de rémunérer les agents recenseurs avec un forfait de 250 € brut pour les séances de formation obligatoire, de rembourser les frais de transport des agents recenseurs et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

---

5 - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Rapporteur : M. Sébastien CLÉMENT

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail et notamment les articles L 3132-26, R 3132-21 et L 3132-27 réglementant les conditions d'octroi de dérogations au repos hebdomadaire des salariés,
Vu la consultation effectuée le 9 juillet 2019 par Tours Métropole Val de Loire, pour le compte des communes membres, auprès des organisations représentatives des employeurs et des salariés, les représentants présents ayant émis un avis favorable, à l'exception de la CGT qui n'a pas souhaité participer,
Vu la décision du bureau métropolitain en date du 9 septembre 2019 de Tours Métropole Val de Loire faisant suite à la concertation organisée par Tours Métropole Val de Loire auprès des commerçants, des organisations représentatives des employeurs et des salariés,
Considérant que les autorisations municipales de dérogation au repos hebdomadaire doivent bénéficier à l'ensemble des établissements de commerces de détail,

Vu le rapport présenté,

D é c i d e

Article Unique : de donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2020 aux dates suivantes : 12 janvier, 28 juin, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre.

Sont intervenu(e)s dans le débat :

- M. le Maire : Le nombre de jours d'ouvertures le dimanche restent les mêmes à La Riche, d'années en années. Nous aurions la possibilité d'aller bien au-delà, mais nous ne le souhaitons pas. Nous avons, depuis de nombreuses années, considérés que les cinq dimanches peuvent suffire. Par ailleurs, nous n'avons pas de demandes d'ouvertures supplémentaires de commerçants Larichois.

******

A l'unanimité par 28 voix pour et 1 vote contre (Mme Kenani), le Conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2020 aux dates suivantes : 12 janvier, 28 juin, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre.

---

6 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES EN ZONE ARGILEUSE D'INDRE-ET-LOIRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'Association des Communes de Zone Argileuse d'Indre et Loire,
Vu le rapport présenté,

D é c i d e

Article 1er : de solliciter l'agrément du bureau de l'association et d'y adhérer,

Article 2° : de proposer de désigner comme représentant(e) : un(e) titulaire et un(e) suppléant(e) parmi les deux listes déposées suivantes :

	Liste 1 **« POUR LA RICHE, CHOISISSONS NOTRE AVENIR »**	Liste 2 **« LA RICHE AVEC VOUS »**
Titulaires	M. Wilfried SCHWARTZ	M. Patrice AUTANT
Suppléants	M. Daniel LANGÉ	M. David DOULET

Article 3° : d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Sont intervenu(e)s dans le débat :

- Mme Touret : Forcement une adhésion à 20 € cela nous convient. Cela ne fait pas beaucoup par habitant. Je vais également proposer deux noms : M. Autant en tant que titulaire et M. Doulet en tant que suppléant. Je souhaitais également savoir où sont les zones argileuses à La Riche ? Car j'ai toujours entendu parlé que le sol était sablonneux.

- Mme Rozas : Vous pouvez aller voir rue des Sablons en ce moment, les travaux actuels peuvent vous le démontrer car il y a toutes les strates de la terre de représentées : il y a la bonne terre effectivement qui est sableuse sur environ 60 cm et en dessous, de l'argile. Les autres endroits je ne sais pas mais je pense que toute la commune est comme cela.

-M. Langé : Vous avez eu raison de le souligner dans votre rapport M. le Maire, c'est dans la continuité de nos réflexions de ce soir sur le changement climatique. La terre sablonneuse, l'argile dans le sol sont là depuis le début, ce n'est pas nouveau. En revanche ce qui a changé, c'est le climat. A chaque fois, nous devons être attentifs à notre mode de fonctionnement car il impacte le changement climatique avec les conséquences que nous savons tous. Le but même de cette association est de demander des financements à l'Etat, aux assurances etc… Nous sommes donc ici dans un exemple de mutualisation des risques. C'est important, sur des délibérations qui sont en apparence anecdotiques, de faire fonctionner les mécanismes qui permettent la solidarité lorsque quelqu'un dans la collectivité est plus victime que d'autres. Être ensembles, c'est aussi pouvoir compter sur les autres et sur les indemnisations. La réconnaissance des communes en état de catastrophes naturelles va également faire augmenter les cotisations d'assurances de chacun d'entre nous.

******

A l'unanimité, par 29 voix pour le Conseil municipal décide de solliciter l'agrément du bureau de l'association et d'y adhérer,

Et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Après avoir renoncé à un vote à bulletin secret à l'unanimité, par 22 voix pour et 7 contre (Mmes TOURET, MONTOT, VIOUX, POTIRON et MM. FANDANT, DOULET, AUTANT) le Conseil municipal décide de désigner comme représentant titulaire et suppléant, la liste n°1 « **POUR LA RICHE, CHOISISSONS NOTRE AVENIR** :

- Titulaire : M Wilfried SCHWARTZ,
- Suppléant : M Daniel LANGÉ,

Décisions municipales prises par le Maire.

M le Maire clôture le conseil municipal en remerciant tous les élus pour leur présence.

Le prochaine conseil municipal aura lieu le 18 décembre prochain.

La séance est levée à : 19h12

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

MAIRIE de LA RICHE (Indre-et-Loire)

Wilfried SCHWARTZ

Secrétaires de Séance :

M. PLANTARD

Mme TOURET